

PAR COURRIEL

Le 22 février 2021

Madame Rachel Sebareme
Coordonnatrice du Secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande-Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes –
informations complémentaires**

Madame,

Comme vous le savez, la mission du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Ministère) consiste à assurer la gestion et soutenir la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales ainsi que du territoire du Québec dans une perspective de développement durable.

Dans le cadre du mandat qui vous a été confié par le gouvernement du Québec sur la gestion des résidus ultimes, nous comprenons que vous sollicitez spécifiquement l'expertise du Ministère dans son champ d'intervention relié à la mise en valeur des ressources énergétiques du Québec.

La valorisation énergétique s'inscrit dans une démarche gouvernementale cohérente de gestion des matières résiduelles au Québec. Celle-ci constitue généralement le dernier recours avant l'élimination ultime de ces matières.

Le gouvernement du Québec s'est également donné des cibles ambitieuses en matière de transition énergétique, notamment pour la production de bioénergie. Ainsi, le Ministère travaille, en collaboration avec ses partenaires, sur le développement de la première stratégie québécoise de l'hydrogène vert et des bioénergies.

À ce titre, le Ministère est heureux de pouvoir contribuer à cette réflexion sur cet enjeu important pour le Québec.

Par la même occasion, nous souhaitons vous faire parvenir des éléments d'information et des clarifications sur les thèmes que vous souhaitiez que nous documentions. Ces éléments sont joints à l'annexe 1.

Le directeur,

Xavier Brosseau

Xavier Brosseau

ANNEXE 1

Compléments d'information demandés au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles par la commission

Thème 1 : L'encadrement relatif à la valorisation énergétique des matières résiduelles incluant les éventuels programmes de soutien financier pour la production de biométhane.

Le Ministère n'encadre pas spécifiquement la valorisation énergétique des matières résiduelles.

Toutefois, des initiatives réalisées par le Ministère peuvent contribuer à la valorisation énergétique de certaines matières résiduelles, notamment la matière organique pour la production de bioénergie.

À ce titre, la Politique énergétique 2030 et le Plan pour une économie verte 2030 visent à augmenter de 50 % la production de bioénergie au Québec. Pour y arriver, le gouvernement du Québec entend proposer, à l'automne 2021, la première stratégie québécoise de l'hydrogène vert et des bioénergies. La stratégie visera à lever les barrières à la consommation et à la production locales ainsi qu'à déterminer les conditions favorisant le développement de ces filières.

Au cours des dernières années, le Ministère a mis de l'avant plusieurs initiatives pour favoriser le développement des bioénergies.

Initiatives réglementaires

- En mars 2019, le gouvernement du Québec a édicté [le Règlement concernant la quantité de gaz naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur](#) (chapitre R 6.01, r. 4.3). Ce règlement a pour but de favoriser une utilisation accrue de gaz naturel renouvelable (GNR) en précisant la quantité minimale de GNR que les distributeurs de gaz naturel devront livrer annuellement, soit de 1 % à compter de 2020, de 2 % à compter de 2023 et de 5 % à compter de 2025. La consommation locale de GNR, qui est produit par la biométhanisation des matières organiques domestiques et agricoles ou par la captation du biogaz émis par les sites d'enfouissement, peut permettre de réduire le volume des importations de gaz naturel d'origine fossile et les émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette réglementation permet de créer un marché pour le GNR au Québec.
- Le Ministère travaille sur un projet de règlement sur l'intégration de contenu à faible intensité carbone dans les carburants fossiles. Cette réglementation contribuera à la réduction des émissions de GES dans le

secteur des transports en prévoyant des exigences minimales volumétriques de contenu à faible intensité carbone dans l'essence de 15 % et de 10 % dans le carburant diesel, à l'horizon 2030. En su des exigences volumétriques, des normes d'utilisation de carburants à impact limité sur l'environnement basées sur l'intensité carbone permettent de privilégier l'utilisation de contenu à faible indice carbone.

Soutien au développement de projets porteurs en bioénergie

- Dans le cadre du Plan budgétaire du Québec de mars 2020, le gouvernement a annoncé une enveloppe de 70 M\$ en aides financières afin de soutenir le développement au Québec d'une filière de production et de distribution de GNR. En juillet 2020, le gouvernement du Québec a annoncé un appui financier de 45 M\$ pour soutenir la réalisation de huit projets porteurs de production de GNR qui seront en mesure d'entrer en production d'ici la fin de 2023 (annexe 2).
- En novembre 2020, le Ministère a lancé son nouveau [programme de soutien à la production de GNR, à son injection ou à sa connexion au réseau de distribution de gaz naturel](#). Le programme permet de soutenir financièrement la réalisation de projets de production de GNR qui visent l'injection de GNR dans le réseau gazier.
- Le programme d'innovation [Technoclimat](#) soutient les projets de démonstration technologique en matière de production de bioénergies. Les projets doivent porter sur une innovation technologique précommerciale, la mise à l'essai d'une technologie qui n'est pas présente sur le marché québécois ou une première unité de production commerciale de bioénergies.

Thèmes 2 : Les technologies et innovations permettant de récupérer de l'énergie des matières résiduelles au Québec

a. Description et bilans (quantité d'énergie produite et de MR valorisées, réduction de GES associée)

Le Ministère ne compile pas de données sur la production énergétique à partir de matières résiduelles.

[L'État de l'énergie 2021](#), publié par la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC, présente le bilan des projets de production de biocarburants, de valorisation de biogaz, de production de GNR et de gaz de synthèse au Québec (P. 21-24). Ce bilan précise le volume de production, le nombre de projets, les principales matières utilisées dans le procédé de production pour les différents types de biocombustibles.

Le Ministère a commandé une étude qui vise à tracer un portrait de la production de la bioénergie sur le territoire québécois et faire un inventaire de la biomasse disponible pour produire de la bioénergie. Les résultats sont attendus dans les prochaines semaines. Le Ministère pourrait faire parvenir cette étude à la commission lorsqu'elle sera disponible.

b. Les matières résiduelles actuellement éliminées au Québec qui ont un potentiel de valorisation énergétique

Le Ministère ne dispose pas de cette information. L'étude en cours pourrait établir le portrait pour la biomasse issue des matières résiduelles.

Par ailleurs, plusieurs matières éliminées disposent d'un potentiel de valorisation énergétique. Selon le Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, le cadre réglementaire définissant les critères de valorisation énergétique des matières résiduelles devrait être réalisé d'ici 2022. Il est prévu que ce cadre permette de valoriser énergétiquement des matières résiduelles qui sont actuellement destinées à l'élimination, mais ce, sans détourner les matières résiduelles dirigées vers des filières comme celles du réemploi et du recyclage.

c. Les critères économiques favorisant la récupération énergétique : taille du site, proximité du réseau, acheteur à proximité, etc.

Évidemment, le prix de l'énergie et les coûts associés aux traitements alternatifs de ces matières sont les facteurs les plus déterminants dans la faisabilité de projets. Toutefois, l'établissement de critères objectifs sur le potentiel technico-économique de la valorisation énergétique des matières résiduelles est difficile en raison de la diversité des formes d'énergie produites, des technologies utilisées, des types de matières disponibles, des potentiels de marché, des opportunités de gestion des coproduits, des frais de commercialisation et de l'accessibilité à des infrastructures publiques.

Une évaluation du potentiel technico-économique par projet est généralement privilégiée. Une réflexion en ce sens serait certainement souhaitable avant le développement de nouveaux lieux d'élimination.

d. Projections énergétiques provenant des lieux de valorisation et d'élimination pour les 20 prochaines années

Le Ministère ne compile pas de données sur la production énergétique des lieux de valorisation et d'élimination.

Thème 3 : Les technologies et innovations permettant de récupérer de l'énergie des matières résiduelles ailleurs au Canada et dans le monde.

a. Description et potentiel pour le Québec

Le Ministère ne dispose pas d'une recension spécifique des technologies disponibles permettant de récupérer l'énergie qui respecte le cadre de gestion des matières résiduelles québécois.

Des technologies de production de bioénergie peuvent toutefois être adaptées au traitement des biomasses résiduelles, notamment la biométhanisation.

ANNEXE 2

Projets de production de GNR soutenus par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Nom du promoteur du projet de production de GNR	Lieu	Type de projet de production de GNR visé	Volume visé de GNR reçu dans le réseau (Mm³/a)
ADM-Agri-Industries company	Candiac	Biométhanisation	5,0
Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie inc.	Saint-Pie	Biométhanisation	2,1
GFL Environmental inc.	Chicoutimi	Lieu d'enfouissement technique	2,0
Groupe Bioénertek inc.	Sainte- Sophie-de- Lévrard	Agricole	1,6
Coopérative de solidarité Carbone	Victoriaville	Agricole	3,0
Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome- Missisquoi	Cowansville	Lieu d'enfouissement technique	3,0
Carbonaxion Bioénergies inc.	Neuville	Lieu d'enfouissement technique	1,9
Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie	Saint- Étienne-des- Grès	Lieu d'enfouissement technique	8,0